Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260605-2026_47-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 05/06/2026

Date de la convocation
22/05/2026

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21

A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Blanc ou nul : 0
Suffrages exprimés : 21

L'an 2026, le 5 Juin à 18:00, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, ROGERG Élise, MM : BETIN Yves, DAVENEL Stéphane, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GENDRY Aymeric, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SAVATTE Stéphanie à M. FESSELIER Laurent
Absent(s) : Mme BARBOT Aurélie, MM : SCHWAB Gilles

Secrétaire de séance : M. LAMBERT Julien

2026-47	**Participation citoyenne pour la sécurité - Désignation des référents de quartier**

Les municipalités des Communes de Torcé et d'Etrelles ont décidé d'adhérer en 2018 au dispositif de la « participation citoyenne ».
Ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants de la Commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement, pour éviter, ou diminuer, les vols ou cambriolages.

Il s'agit sensiblement du même dispositif que celui des « voisins vigilants », mais ce dernier est associatif et payant alors que la participation citoyenne est une démarche partenariale publique et gratuite (signature d'un protocole entre le Maire, le Préfet et la Gendarmerie).
Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire pour informer les forces de l'ordre de tout fait anormal. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

Si la Commune souhaite continuer cette démarche, il est nécessaire de désigner des « référents sécurité », qui peuvent être des élus, qui auront les coordonnées directes de la gendarmerie pour signaler tout fait anormal, individus suspects…
Le dispositif est basé sur une relation de confiance et d'échanges d'information entre les référents sécurité et les services de Gendarmerie.

Mme Le Maire est favorable au maintien de l'adhésion à ce dispositif de participation citoyenne car il permet de diminuer les vols et cambriolages, et ainsi de renforcer le sentiment de sécurité des habitants.

Ces référents devront accepter que leurs coordonnées soient diffusées à la population.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260605-2026_47-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir le dispositif de la participation citoyenne pour la sécurité sur la Commune d'Etrelles, en partenariat avec la Gendarmerie,
- De désigner les référents sécurité élus suivants :
  - Mme MORICE Marie-Christine,
  - Mme HASLE Abigail,
  - Mme DEMARET CHAMPAGNE Manon,
  - M. FESSELIER Laurent,
  - M. GENDRY Aymeric,
  - M. SPETEBROOT Maurice,
  - Mme PORTAIS Murielle,
  - Mme POTIER Béatrice,
  - M. ROUSSELET Guy,
  - M. GRANGER Dominique.

Le Secrétaire de séance,
M. LAMBERT Julien

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
35370 (Ille-et-Vilaine)
R.F.